

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DIÉNAY**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt quatre septembre, à vingt heures, se sont réunis, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire de Diénay, dûment convoqués le 20 septembre 2021.

Membres présents : Mesdames Marianne GOBERT, Marie-Jeanne HUGUENIN et Messieurs André LIOTARD, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX,

Membres absents:

Daniel BOUILLER à André LIOTARD,
Joëlle MASSON à Marie-Jeanne HUGUENIN,
Anne-Charlotte MICHAMBLÉ à Marianne GOBERT,
Stéphanie DALLO à Julien CONRAUX
Sandrine LENEUF à Jean-Paul DIOTTE-FERNET
Sylvain MARTEL

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance

Le secrétariat a été assuré par : Madame Marianne GOBERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AOÛT 2021.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu du 27 août 2021.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

Voté à l'unanimité

N° 24-2021 OBJET : ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'agent O.N.F de la Commune pour les coupes de bois 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la destination des coupes 25C et 25S de la forêt communale, inscrites au programme des coupes de l'exercice 2022 :

- Vente en 2022 des produits issus de la coupe 25C
- ajournement de la coupe 25S (report 2027) pour cause de capital sur pied insuffisant.
- Accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Voté à l'unanimité

N° 25-2021 OBJET : APPEL A PROJETS VOIRIE 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de mise en place d'un chemin piétonnier pour un montant de 33 730.00€ ht
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
 - . de l'Appel à projet voirie
 - et
 - . de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	☒ sollicitée	33 730.00€	50% Plafonner à 10000.00€	10 000.00€
AMENDES DE POLICE	☒ sollicitée	33 730.00€	25 %	8 432.00€
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement du maître d'ouvrage		15 268.00€	% (minimum de 20%)	

Voté à l'unanimité

N° 26-2021 OBJET : ETUDE ET MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ :

Madame Joëlle MASSON étant concernée par cette délibération, sa mandataire ne prend pas part au vote pour elle.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité de mise en place d'un site de compostage partagé, financé par le SMOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place d'un site de compostage partagé sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SMOM ainsi que tout document relatif à cette décision.

Voté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

- **L'Appel d'Offres pour la Maitrise d'œuvre Salle des Fêtes** a été lancé le 14 septembre auprès de sept cabinets d'architectes. Les offres doivent être remises avant le 15 octobre.
- **L'Éclairage public** l'éclairage est remis de la tombée de la nuit à 22 h 30.
- **Travaux voirie 2021** L'entreprise Roger Martin signe le marché le 1^{er} octobre.
- **Réfection marquage au sol** La totalité des marquages va être refaite. Le STOP de la rue des Chenevières sera avancé d'un bon mètre pour améliorer la sortie du lotissement. Des panneaux de signalisation dont la date de péremption est dépassée vont être remplacés pour une meilleure sécurité.
- **Le nettoyage des rues et bords de route est fixé au samedi 16 octobre.** Rendez-vous à 9 heures devant la Mairie à toutes les bonnes volontés.

Monsieur le Maire
André LIOTARD

